

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

DECISION N°: **111.05.2024**

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre du plan 5000 terrains de sport – Année 2024 - Travaux de construction d'un Beach Park dans l'enceinte du stade C. Léon.

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 065.05.2020 en date du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T, qui prévoit dans son 26° que le maire peut demander à tout organisme financeur, sans aucune limite, l'attribution de subventions,

CONSIDERANT le plan 5000 terrains de sport de l'Agence Nationale du Sport – Année 2024,

CONSIDERANT les labellisations Centre de préparation aux jeux olympiques 2024 et Terre de Jeux de la ville d'Osny,

CONSIDERANT la nécessité de financement des projets de construction d'équipements sportifs sur la ville d'Osny,

CONSIDERANT le plan de financement ci-annexé.

DECIDE :

Article 1 :

DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du plan 5000 terrains de sport, au taux de 55% du montant hors taxe des travaux de réalisation d'un espace de Beach volley au stade C. Léon.

Le montant des travaux est de 110.630 € HT. La subvention sollicitée est de 60.846.50 € ce qui correspond à 55 % desdits travaux.

Article 2 :

D'APPROUVER le plan de financement joint en annexe.

Article 3 :

DE SIGNER tous documents s'y rapportant.

Article 4 :

DIT que la recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2024 et suivants.

Article 5 :

PRECISE que la ville d'Osny s'engage, le cas échéant, à prendre en charge la part de financement non accordée par un partenaire public.

Article 6

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le 06 MAI 2024



Le maire

Jean-Michel LEVESQUE



Osny, le 6 mai 2024

Direction de la jeunesse, vie des quartiers et sports
Affaire suivie par J. DEGRAIN
Tél : 01 34 25 42 51
Courriel : j.degrain@ville-osny.fr

PLAN DE FINANCEMENT CONSTRUCTION D'UN BEACH PARK

| Nature de la dépense | Montant HT | TVA | TTC |
|--|---------------------|--------------------|---------------------|
| Maitrise d'œuvre | | - € | - € |
| Autres études (géomètre, sondages de sols ...) | | - € | - € |
| Travaux | 110 630,00 € | 22 126,00 € | 132 756,00 € |
| Aléas / révision 10% | | - € | - € |
| Avenant rémunération MOE | | - € | - € |
| TOTAL | 110 630,00 € | 22 126,00 € | 132 756,00 € |
| | | - € | 0 |

| Source de financement | Calcul subvention sans plafond | Montant subvention recalculé | % |
|-----------------------|--------------------------------|------------------------------|---|
| | | | |

| | | | |
|--------------------|-------------|--|-----|
| Région : | | | |
| ANS : | 60 846,50 € | | 55% |
| Département | 27 657,50 € | | 25% |
| | | | 80% |

| Reste à la charge de la commune | |
|------------------------------------|--------------------|
| Dépenses | 110 630,00 € |
| Recettes (total subvention) | 88 504,00 € |
| Reste à Charge de la commune HT | 22 126,00 € |
| Reste à Charge de la commune TTC | 26 551,20 € |

20%

Dans le cadre du présent dossier la ville d'Osny s'engage, le cas échéant, à prendre en charge la part de financement non accordée par un partenaire public, soit au minimum 20%.



Jean-Michel Levesque

**Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'agglomération de Cergy-Pontoise**